

PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS



Action n° 18	Nom : schéma de principe des mobilités		
Orientation stratégique transversale	Statut de l'action En projet	Niveau de priorité Fort	Parcelles concernées : Commune

Descriptif général de l'action	<p>La problématique des mobilités est un fil conducteur à l'ensemble des sujets et des fiches actions proposées dans ce plan guide. En effet, si elle répond d'abord à des questions de liaisonnement, d'aménagement des mobilités douces, de pacification et d'itinéraires des circulations automobiles, elle permet également d'intervenir sur la qualité de vie, la meilleure intégration de projets urbains, la valorisation, l'identité et donc l'attractivité du centre-bourg.</p> <p>La place de la voiture y est prédominante (RD 50 notamment), les parkings nombreux mais mal indiqués (distance ou temps d'accès aux commerces). L'absence ou l'insuffisance d'espaces sécurisés dédiés (trottoirs suffisamment dimensionnés, pistes cyclables, chaussidoux, etc.) engendre une insécurité pour les déplacements des piétons et des cyclistes.</p> <p>Pour autant, de nombreuses venelles sont préservées au sein du tissu urbain. Ces dernières mériteraient d'être davantage connectées les unes aux autres, ainsi qu'aux itinéraires doux situés en périphérie du centre-bourg, afin de former des parcours complets desservant par la même occasion les équipements. Pour exemple, des cheminements ont parfaitement été intégrés dans l'opération du Clos du Moulin.</p> <p>Concernant les déplacements « de loisirs » la commune dispose déjà de parcours piétons : 3 boucles et 1 itinéraire de découverte du marais dont les départs sont centralisés sur l'esplanade Legrand : boucles Pic Vert, Héron, Colvert et itinéraire GRP Brière. On relève aussi 2 grands itinéraires vélos : le n° 11 (La Chapelle-des-Marais/St-Nazaire) et la boucle autour de la Brière.</p> <p>Le report de stationnement, l'amélioration de la signalétique ou encore la création d'espaces dédiés aux modes actifs sont des réponses à étudier dans le cadre d'un schéma de principe des mobilités.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et sécuriser les modes de déplacements actifs (pistes cyclables et trottoirs) pour les déplacements du quotidien et de loisirs, afin de réduire les déplacements de courtes distances en voiture. • Anticiper les circulations automobiles et le stationnement de report liés aux projets en cours (ex. îlot de la Graineterie) et à venir dans le centre-bourg. • Améliorer le jalonnement et la signalétique pour permettre notamment une meilleure appréhension des parcours en modes doux, mais également une meilleure visibilité et accessibilité du centre-bourg. • Relier les différents espaces de vie du centre-bourg, ainsi que les équipements « périphériques » et espaces naturels vers le centre-bourg. • Contribuer à l'amélioration des espaces et à la qualité de vie dans le centre-bourg en lien avec le développement de la nature en ville. • Développer les corridors écologiques en s'appuyant sur les cheminements doux existants et à créer depuis le cœur de bourg afin de connecter les espaces urbains aux foyers de biodiversité (marais).
Contenu de l'action	<p>1/ lancer une étude sur le jalonnement et la signalétique (en cours)</p> <p>→ Dans un premier temps, afin de mieux flécher l'existant (parking, distances à parcourir, accès commerces, services, équipements...)</p>

	<p>2/ réaliser un schéma des mobilités comprenant les enjeux de circulation, stationnement et de signalétique du centre-bourg en lien avec le développement des modes actifs</p> <p>→ Dans un second temps, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'étude des enjeux de circulation, de stationnement et de signalétique du centre-bourg afin d'améliorer les conditions d'accès et de lisibilité du cœur de bourg. ○ Un schéma de principe des mobilités qui tient compte des cheminements existants, en cohérence avec les problématiques de circulation et en intégrant les projets urbains de la commune. Ce schéma devra se traduire dans la (re)qualification des espaces publics au fur et à mesure de leur mise en œuvre (FA 17- requalification des espaces publics et stratégie paysagère). ○ Re-questionner l'étude réalisée en 2021 sur la rue de Penlys : « AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE » (plan d'aménagement et de signalétique) ayant pour but de relier les secteurs sud du bourg (Québitre) au centre-bourg. Il conviendra également de réintégrer la réflexion sur cet axe dans la réflexion globale des mobilités actives à l'échelle du bourg et en lien avec les programmes de logements à venir (ex. la rue des Écluses), et en rendant visible la proximité de l'Éco-parc de Penlys à proximité immédiate. ○ Intégrer l'étude sur l'aménagement cyclable de la RD 33 depuis le rond-point de Québitre à celui de Mayun (FA 13- aménagements cyclables RD 33).
Maître d'ouvrage	La commune de la Chapelle-des-Marais
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Nazaire agglomération • Le Département • Le PnrB • CEREMA • Banque des territoires • addrn •
Calendrier prévisionnel	<p>Court terme (2024-2026)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024/2025 : étude signalétique pour amélioration du jalonnement de l'existant (à faire en cohérence avec la signalétique du PnrB) • 2026 : schéma des mobilités comprenant les enjeux de circulation, de stationnement et de signalétique du centre-bourg en lien avec le développement des modes actifs (en lien avec les projets à venir du centre-bourg). • Mise en œuvre progressive du schéma des mobilités (plan de circulation, stationnements, jalonnement, signalétique) (volet qualitatif de la signalétique : FA 17- requalification des espaces publics et stratégie paysagère). <p>Moyen terme (2026-2032)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre du schéma des mobilités (plan de circulation, stationnements, jalonnement, signalétique) au fur et à mesure de la finalisation des projets urbains
Coût global prévisionnel ou définitif	<p>Etudes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude signalétique pour l'amélioration du jalonnement de l'existant : 13 200 € • Schéma des mobilités : <p>Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'étude signalétique : <i>selon étude signalétique</i> • Mise en œuvre du schéma des mobilités : <i>selon étude</i>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Département de Loire Atlantique • Saint-Nazaire agglomération

	<ul style="list-style-type: none"> Banque des territoires > volet Mobilités (ingénierie de transformation de voirie) https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/ingenierie-aide-decision https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable + fonds vert, volet « accompagner les projets de transformation écologique » (amélioration du cadre de vie / projets mobilités) https://www.banquedesterritoires.fr/solution-fonds-vert
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Comptages Suivi police municipale (sécurité routière, accidents...) Nombre mètres linéaires de pistes cyclables réalisés Nombre de m² réaménagés d'espaces publics
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> France Nation verte Programmation DETR et DSIL
Autres fiches actions liées Annexes	<ul style="list-style-type: none"> FA 13 - aménagement cyclable RD 33 FA 17 - requalification des espaces publics et stratégie paysagère FA 14 - l'éco-parc de Penlys Zoom 4 : principes de schéma de mobilités